



## Différence salaire entre collègue.

Par **atchoum64**, le **15/05/2013** à **19:48**

Bonjour,

Mon collègue et moi travaillons dans une entreprise de matériaux de construction et nous exerçons notre métier de chauffeur poids lourd.

Nous avons exactement le même statut, fonction, ancienneté du négoce respecté, même nombre d'heure, clients etc...

Cependant, mon collègue possède le permis super lourd et moi non.

De ce fait, mon employeur le rénumère plus que moi du simple fait qu'il tracte une remorque.

En a-t-il le droit ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **15/05/2013** à **21:18**

Bonjour,

Il faudrait déjà se référer à la classification de la Convention Collective applicable...

La complexité des tâches peut justifier une différence de salaire...

Par **atchoum64**, le **21/05/2013** à **22:12**

Merci.